



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil, le 11 décembre 2007

### La CNL s'oppose à toute augmentation du tarif du gaz

Gaz de France réclame une augmentation de ses tarifs de + 6% pour les particuliers et de + 10 % pour les entreprises.

Alors que le Chef de l'Etat annonce des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des familles, la CNL constate avec amertume, malgré la forte progression des résultats du groupe que les consommateurs vont de nouveau supporter une augmentation tarifaire supérieure à la hausse des prix.

Cela se traduit depuis 2004 par 33% de hausse des prix pour le consommateur et plus de 200% de bénéfices pour les actionnaires.

La déréglementation du secteur qui se fait au nom de l'augmentation des profits pour les actionnaires est scandaleuse. Une nouvelle fois, ce sont les consommateurs les grands perdants.

La CNL réaffirme son opposition à toute augmentation qui, avec les hausses des prix des loyers, des charges locatives, du chauffage et de l'électricité, contraint les consommateurs à faire face à une détérioration continue de leur pouvoir d'achat.

#### La CNL demande :

- L'arrêt des hausses des prix de l'énergie
- La réduction de la TVA à 5,5%
- Un véritable Service public de l'énergie défendant et améliorant le pouvoir d'achat des consommateurs

#### *A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)*

Première organisation nationale d'habitants avec 85 000 adhérents et 727 représentants élus dans les Conseils d'administration des organismes HLM et SEM, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous.

Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.

Contact - Confédération Nationale du Logement

Martine MESTRE-MEL : 01 48 57 12 92

[martine.mestre@lacnl.com](mailto:martine.mestre@lacnl.com)